

Christian Bühlmann

# **Le développement de l'arme atomique en Suisse**

Bref tour d'horizon

Lausanne, 7.06.2007

Version : 1.0



## **Table des matières**

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
	Etat des sources .....	4
<b>2.</b>	<b>Les buts des recherches .....</b>	<b>5</b>
	Premières réactions .....	5
	Réflexions militaires .....	5
	Etapes de développement .....	8
	Soutien populaire.....	9
<b>3.</b>	<b>Les obstacles au développement .....</b>	<b>11</b>
	Accès aux matières fissiles.....	11
	Motifs domestiques .....	11
	Raisons diplomatiques .....	12
<b>4.</b>	<b>La Suisse et le traité de non-prolifération .....</b>	<b>14</b>
	L'adhésion au TNP .....	14
	De 1977 à nos jours .....	14
<b>5.</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>16</b>
	<b>Bibliographie .....</b>	<b>19</b>

## 1. Introduction<sup>1</sup>

L'idée que la Suisse, pays neutre, siège de l'Office des Nations Unies à Genève, de la Croix Rouge et dépositaire des Conventions de Genève, ait pu chercher à développer la bombe atomique, peut apparaître insolite. Et pourtant, pendant la Guerre froide, la Suisse a effectivement implémenté un programme militaire secret de recherches nucléaires.

Cet article présente les raisons principales pour lesquelles la Suisse a cherché à s'équiper de l'arme atomique dans les années cinquante et soixante et les motifs qui l'ont finalement incitée à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il rappelle enfin brièvement la politique suisse actuelle en matière de non-prolifération.

### Etat des sources

La recherche sur le développement des armes nucléaires en Suisse est complexe et fragmenté. Un certain nombre d'études ont été publiées, surtout en allemand (Stüssi-Lauterburg 1997; Breitenmoser 2002; Neval 2003; Wollenmann 2004; Braun 2006). En français, la notice du Dictionnaire Historique de la Suisse de Marco Jorio présente une bonne introduction sur le sujet et référence deux sources en français, dont un article de P. Hug (1991) publié dans la revue genevoise *Relations Internationales*. Dans le même numéro, le divisionnaire Gustav Däniker (1991), acteur incontournable de la stratégie suisse de la Guerre froide, retrace l'histoire des développements de défense nucléaire en Suisse.

Cet article est essentiellement basé sur les sources en allemand citées ci-dessus, qu'il présente dans une perspective thématique et chronologique.

---

<sup>1</sup> Ce document est basé sur une présentation faite au International Seminar on Planetary Emergencies d'Erice (Italie) le 21.8.2006. Il s'agit d'un texte sans prétention académique. L'auteur tient à remercier le Dr. Peter Braun, Etat-major de planification de l'Armée, doctrine militaire, pour ses commentaires pertinents sur la version originale du document. Les opinions émises sont celles de l'auteur et elle ne correspondent pas forcément aux positions officielles du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

## 2. Les buts des recherches

L'impulsion initiale qui déclencha les recherches nucléaires militaires a été donnée en 1945 par les bombardements américains de Hiroshima et Nagasaki au Japon. Ce chapitre présente les réflexions militaires, les étapes de développement et le soutien populaire au programme suisse qui en ont découlé.

### Premières réactions

Le bombardement des villes japonaises par les forces armées américaines les 6 et 9 août 1945 fit grande impression sur le commandement de l'armée suisse. Quelques jours après la seconde explosion, le Commandant de Corps Hans Frick,<sup>2</sup> chef de l'instruction, écrivit une lettre au Conseiller fédéral Karl Kobelt, chef du Département Militaire Fédéral (DMF).<sup>3</sup> Frick était concerné par la protection contre les effets des armes atomiques, mais se demandait aussi si la Suisse serait capable de développer une bombe nucléaire par ses propres moyens (Braun 2006 748-749).

### Réflexions militaires

Vers le milieu des années cinquante, des armes nucléaires tactiques apparurent sur le théâtre européen. Ce changement dans l'image de la menace provoqua une remise en question de la doctrine de défense militaire de la Suisse. Jusqu'à cette époque, la menace des armes nucléaires stratégiques, peu précises et très puissantes, ne représentait pas un danger direct pour l'armée, dans la mesure où les effets collatéraux découlant de leur emploi auraient occasionnés de dégâts massifs aux constructions et aux voies de transports. Leur engagement par l'adversaire aurait donc été contre-productif. Par contre, l'apparition d'armes nucléaires tactiques, plus précises et moins puissantes, permettait de cibler les réserves opératives sans détruire de manière « significative » les infrastructures publiques et industrielles. La Suisse devait-elle dès lors revoir sa conception de défense plutôt linéaire par une défense dite mobile, très onéreuse mais moins vulnérable, ou par une défense de zone, plus abordable financièrement ? Ces questions restèrent ouvertes durant plus de dix ans jusqu'à leur conclusion en 1966 (Ernst 1971; Braun 2006; Doctrine Militaire 2007).

Durant cette période, pour la communauté de défense suisse, quatre raisons justifiaient le développement d'armes nucléaires :

---

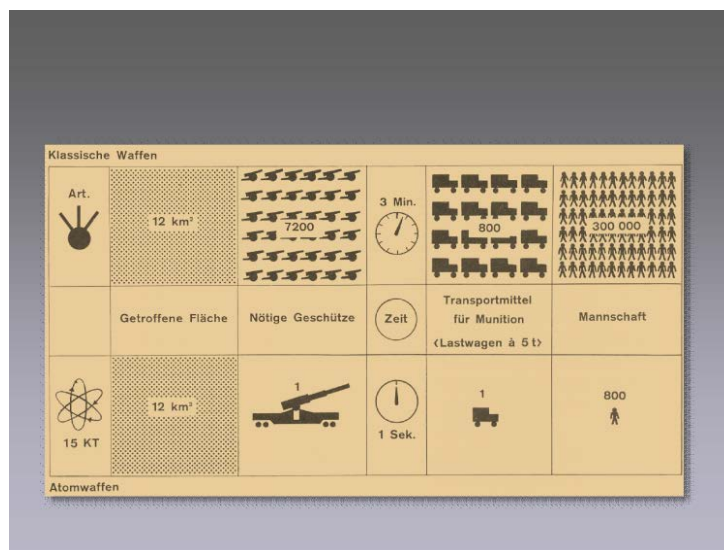
<sup>2</sup> Les grades de l'époque ont été adaptés aux désignations actuelles.

<sup>3</sup> En 1998, le DMF a reçu la dénomination de Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

1. L'arme nucléaire tactique était considérée comme une artillerie améliorée,
2. L'arme nucléaire opérative pouvait servir de dissuasion sur le théâtre des opérations.
3. Des bombes atomiques stratégiques, transportées par des vecteurs idoines, auraient pu permettre de s'opposer à un chantage nucléaire soviétique.
4. Au niveau des relations internationales et de la politique étrangère, la possession d'armes atomiques aurait permis de rétablir l'équilibre des puissances en cas de prolifération nucléaire Europe. La crainte d'une Allemagne nucléaire préoccupait plus particulièrement les stratèges suisses.

**Echelon tactique**

Au début des années cinquante, plusieurs écrivains militaires, estimant que les armes nucléaires acquerraient peu à peu un statut d'armes « normales », appelèrent publiquement à l'acquisition d'armes atomiques. La société suisse des officiers (SSO) publia un rapport dans ce sens. Le Conseil fédéral discuta de ce thème en 1955 et conclut que, malgré le caractère amoral de l'arme nucléaire, ce pourrait être un moyen adapté aux besoins de la défense nationale. Le chef du Département des Finances, le Conseiller fédéral Streuli, estimant que, dans l'ensemble, un armement classique coûterait davantage qu'un armement atomique, était favorable à ce dernier. Une coopération avec la Suède, qui menait des recherches similaires, fut envisagé.



*Figure 1 Illustration reprise d'un tiré à part de la revue *Allgemeine Schweizerische Militär Zeitschrift*, comparant les artilleries traditionnelle et nucléaire.*

A cette époque, la conduite de la guerre nucléaire semblait possible. Dans ce cadre, les bombes atomiques étaient perçues comme des munitions puissantes et non comme des moyens de sanctuarisation du territoire. Les conséquences stratégiques découlant de leur possession n'étaient pas encore anticipées. D'ailleurs, elles n'avaient pas non plus été discutées publiquement dans les autres pays.

#### ***Echelon opératif***

Dans une perspective opérative, des officiers suisses estimaient que l'absence d'armes atomiques en Suisse, créant un « vide nucléaire », représentait risque majeur : Le Pacte de Varsovie aurait pu en effet tirer parti de l'absence de capacités nucléaires helvétiques pour traverser le territoire neutre et, de là, mener une opération visant les arrières de l'OTAN. A cet effet, les forces armées des pays de l'Est auraient engagé des vecteurs nucléaires sur les positions de défense suisse de manière à les percer, puis progressé en direction de l'Ouest. Cependant, l'OTAN ou la France ne seraient pas restés oisifs et auraient contre-attaqué ces formations par des tirs d'armes nucléaires.

Pour éviter cette double menace et donner à la neutralité une dimension supplémentaire, les auteurs proposaient de développer une conception dissuasive basée sur des armes nucléaires opératives, dotées des vecteurs idoines, capables de menacer les bases arrières et les lignes de soutien du Pacte de Varsovie, les dissuadant ainsi de mener des opérations terrestres à travers le Plateau suisse.

#### ***Echelon stratégique***

Un aspect supplémentaire vint à être discuté dans le milieu des années soixante. Selon Gustav Däniker (1966), l'Union Soviétique aurait pu faire pression sur la Suisse avec un chantage à la destruction nucléaire si la Confédération n'avait pas agi dans son sens. La Suisse n'aurait pas eu les moyens militaires de contrer cette pression.

Pour Däniker, la seule solution aurait été de disposer d'armes atomiques et de bombardiers à longue portée pour menacer le territoire de l'Union soviétique.

#### ***Equilibrer la prolifération***

La dernière raison prépondérante, était la peur de la prolifération nucléaire en Europe. L'acquisition d'armes atomiques était considérée comme une

réponse à la prolifération dans le cas où le monopole des USA, du Royaume-Uni et de l'URSS aurait été rompu par la France, ou, plus grave encore, par l'Allemagne.

La Suisse se serait retrouvée dans une position délicate, similaire à celle dans laquelle elle se trouvait entre le XIX<sup>ème</sup> et la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, dans laquelle chacun des deux belligérants aurait pu utiliser le territoire suisse comme champ de bataille.

Dans une perspective de balance des capacités militaires, l'arme nucléaire apparaissait optimale pour équilibrer le décalage des forces classiques entre les petits Etats et les superpuissances.

## Etapas de développement

### SKA - La première commission d'études

Dès les premières réflexions, il était clair pour les experts suisses que l'armée à elle seule n'aurait pas été en mesure de mener les études. Une commission d'études sur l'énergie atomique (*Studienkommission für Atomfragen* - SKA), comprenant des scientifiques et des militaires, fut mise sur pied en 1946. Son président, le Professeur Paul Scherrer,<sup>4</sup> était un spécialiste suisse de l'énergie de niveau mondial. Le groupe avait pour tâche principale d'étudier les mesures de protection contre les effets des armes nucléaires. Cependant le développement de capacités était aussi une option : Une version préliminaire du cahier des charges envisageait notamment des mines atomiques pour le sabotage ou la destruction d'infrastructures, des obus d'artillerie nucléaires ainsi que des bombes atomiques aéroportées (Breitenmoser 2002 91).

### L'étude MAP

Au début des années soixante, le DMF créa une nouvelle commission d'experts, à temps partiel, pour analyser les possibilités de développer des armes nucléaires en Suisse. Le groupe rendit un rapport, *Möglichkeiten einer eigenen Atomwaffenproduktion*, (MAP) en 1963. Le document affirmait que la Suisse était en mesure de développer des bombes atomiques de manière indépendante. Pour développer une bombe au plutonium, la plus onéreuse, il aurait fallu, selon le MAP, disposer de 750 experts et d'un budget de 2.1 milliards de francs suisse de l'époque sur 30 ans. Pour pouvoir disposer

---

<sup>4</sup> Paul Scherrer (1890-1979), originaire de Saint-Gall, étudia la physique et les mathématiques à Zürich, Königsberg et Göttingen. En 1920, il fut nommé directeur de l'institut de physique de l'EPFZ. Spécialiste de la physique des particules reconnu au niveau international, il est à l'origine du développement de ce domaine en Suisse et de la fondation du CERN.



d'informations plus précises, la commission demandait une étude complémentaire de 3 ans, avec 20 experts et un budget de 20 millions de francs. Le Conseil fédéral ne suivit pas l'avis de la commission. Il semble qu'il voulait uniquement laisser ouverte une option de construction d'armes atomiques, sans pour autant en acquérir.

## **Soutien populaire**

De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au milieu des années soixante, la politique militaire du Conseil fédéral était soutenue par une majorité de la population. Certes, à la fin des années cinquante, un groupe de citoyens opposés aux armes atomiques (*Bewegung gegen dem Atomtod* – Mouvement contre la mort atomique), rassemblant des représentants des églises, des universités et de groupes de gauche, commença à faire entendre sa voix. Il demandait une interdiction d'armes nucléaires en Suisse.

Le Conseil fédéral, irrité, entreprit de contrer ce qu'il considérait comme une « propagande défaitiste ». En juillet 1958, il déclara dans un rapport que les armes atomiques n'étaient pas uniquement des armes offensives, mais aussi défensives. Pour un Etat neutre, condamné à disposer des meilleures armes possibles pour défendre sa souveraineté, la bombe atomique apparaissait comme une option possible. Document de stratégie à long terme, ce rapport fut mal interprété, donnant l'impression que la Suisse allait acquérir sans délai l'arme nucléaire.

Cette annonce provoqua quelques contrariétés dans les chancelleries occidentales, qui craignaient qu'elle ne contribue à la prolifération. Depuis cette date, l'Union Soviétique mit en doute la neutralité suisse, une perception confirmée en 1960 plus tard par la décision du Conseil fédéral de transformer la doctrine militaire de l'armée suisse en une défense mobile.<sup>5</sup> En Suisse, deux initiatives populaires furent soumises à la population. La première, l'initiative « pour l'interdiction des armes atomiques », soutenue par des mouvements religieux et pacifistes, tendait à introduire un article 20 bis de la Constitution fédérale stipulant que « La fabrication, l'importation, le transit, l'entrepôt et l'emploi des armes atomiques de toute nature ainsi que de leurs parties intégrantes sont interdits sur le territoire de la Confédération » (Chancellerie fédérale suisse 2007a). Une seconde initiative, moins contraignante, fut lancée par le parti socialiste. Elle représentait une tentative de conciliation entre la gauche du parti, favorable à la première, et

---

<sup>5</sup> Sur cette transformation, voir (Ernst 1971; Braun 2006).

sa partie plus réformatrice, qui y était opposée. L'initiative demandait que « la décision relative à l'équipement de l'armée suisse en armes atomiques de toute nature [soit] obligatoirement soumise à la votation populaire » (Chancellerie fédérale suisse 2007b).

Les deux initiatives furent largement rejetées par le peuple.

D'un point de vue militaire, il existait plusieurs arguments justifiant le développement et l'acquisition d'armes nucléaires. La Suisse avait les capacités nécessaires à la construction des bombes : Grâce à Paul Scherrer, elle disposait de compétences scientifiques nécessaires. Le professeur avait aussi un réseau de relations international étendu, notamment avec des experts américains. Il aurait certainement pu acquérir des éléments nécessaires aux développements techniques. La construction pratique de la bombe, qui demande avant tout des compétences en mécanique de précision, était possible. La population n'était pas opposée au développement d'armes atomiques en Suisse.

Pour quelles raisons la Suisse a-t-elle finalement décidé d'arrêter ce projet ?

### 3. Les obstacles au développement

Les raisons qui ont amené la Suisse à ne pas poursuivre le développement du programme nucléaire sont diverses. C'est plus particulièrement dans l'accès aux matériaux fissiles, dans les ressources domestiques et la diplomatie qu'il faut rechercher les motifs qui amèneront à abandonner un développement nucléaire autonome au profit d'une ratification du traité de non-prolifération.

#### Accès aux matières fissiles

Le problème principal était de trouver le matériel radioactif nécessaire aux recherches et au développement. Trois directions furent envisagées :

1. Etudier l'utilisation d'autres matières radioactives existant en Suisse.
2. Rechercher de l'uranium dans les Alpes suisses.
3. Acheter de l'uranium à l'étranger.

Les deux premières options n'eurent pas de succès. Pour la troisième, des sondages discrets avec les Etats-Unis, certains pays de l'Est, la République Populaire de Chine et l'Inde se révélèrent tout aussi infructueux. Finalement, en 1954, il fut finalement possible d'acquérir 10 tonnes d'uranium originaire du Congo-Belge par l'intermédiaire d'un contrat tripartite avec le Royaume-Uni et la Belgique. Les termes de l'accord stipulaient que le minerai ne devait pas être utilisé à des fins militaires (Braun 2006 759-763). La quantité de métal n'aurait permis de construire qu'une seule bombe.

En parallèle, l'industrie suisse commençait à s'intéresser à l'énergie nucléaire, ce qui amena des compétences et des opportunités de financement bienvenues. Dans le cadre de l'initiative américaine « atomes pour la paix », deux réacteurs civils ont été livrés à prix cassé à la Suisse, subordonné à une utilisation exclusivement civile, ce qui amena rapidement un désintérêt des partenaires industriels.

#### Motifs domestiques

Au plan domestique, trois raisons principales contribuent à expliquer l'abandon du programme de recherches :

#### Problème de ressources

Premièrement, les ressources financières et personnelles nécessaires auraient été considérables. Le rapport MAP estimait les coûts de développement à 2.1 milliards sur 30 ans (chiffres de 1958), ce qui aurait exigé un sacrifice important sur les acquisitions de matériels militaires classiques. Mais c'est surtout le personnel qui aurait posé des problèmes majeurs. Le rapport MAP estime qu'il aurait fallu disposer de 750 experts et il semble à priori qu'il aurait été difficile de recruter et de former autant de spécialistes.

**Clivage entre militaires et diplomates**

Deuxièmement, un clivage apparut entre militaires et diplomates au début des années soixante rendait la définition d'une politique militaire cohérente et consensuelle difficile. En effet, le Département politique considérait que l'intégration de la Suisse dans un régime international par la signature d'un traité de non-prolifération apportait davantage de sécurité et de stabilité que la poursuite d'une option atomique autonome. Les militaires ne partageaient pas cette opinion.

**« L'affaire des Mirage »**

Finalement, « l'affaire des Mirage » (Urio 1972, 2003) représente l'élément domestique majeur qui mit fin aux espoirs suisses. En 1961, le Parlement avait décidé l'acquisition de 100 avions de combat Mirage. Cet avion aurait pu, dans une phase ultérieure tenue secrète, servir de vecteur pour des bombes atomiques. Cependant, en 1964, les coûts de développement et de production avaient augmenté de 150%. Le Conseil fédéral dut demander une rallonge au Parlement. Celui-ci, après avoir mis sur pied la première commission d'enquête parlementaire, la refusa et réduisit le nombre d'avions à cinquante sept. En cas de conflit, il fallait engager ces avions prioritairement sur le territoire national, ce qui interdisait toute opération aérienne sur les arrières d'un agresseur.

Il s'ensuivit une crise de confiance de la population envers le Conseil fédéral et le département militaire. L'armée perdit soutien politique et confiance. Il apparaissait que l'administration militaire n'était pas en mesure de gérer un projet complexe. Or le développement d'une arme atomique demande des compétences en matière de gestion de projet encore plus sophistiqué que celles nécessaires à l'acquisition d'un jet. Les autorités politiques doutaient donc de la capacité de l'armée à mettre en œuvre un projet d'une telle envergure.

**Raisons diplomatiques**

A côté des motifs domestiques, il existe aussi trois explications diplomatiques à l'arrêt du développement de la bombe atomique suisse.

**Mesures de non-prolifération**

Premièrement, les Etats-Unis développèrent une politique de non-prolifération en appuyant le développement du nucléaire civil. Ils vendaient à prix cassé des réacteurs à usage civil uniquement. De cette manière, ils limitaient les développements conjoints civils-militaires et augmentaient significativement le coût d'un développement autonome.

**Pressions diplomatiques et économiques**

Deuxièmement, les Etats-Unis faisaient pression sur les Etats qui ne signaient pas le TNP en les menaçant de ne plus leur livrer de matériel fissile

pour leur usage civil. Si elle voulait continuer le développement de son industrie nucléaire, la Suisse devait signer le traité.

***Sécurité par la non-prolifération***

Finalement, les autorités réalisèrent qu'en signant le TNP et en s'intégrant dans la communauté internationale, elle gagnait davantage de sécurité que par le développement autonome de capacités nucléaires. L'intégration de l'Allemagne dans le TNP participait à la stabilisation du continent. La Suisse en profitait sans devoir investir dans la production d'armes atomiques.

## 4. La Suisse et le traité de non-prolifération

### L'adhésion au TNP

La vision diplomatique ayant petit à petit gagné en influence au sein du gouvernement, la Suisse s'engagea en direction de la signature du TNP.

### Signature du traité de Moscou

Elle avait déjà signé le traité de Moscou en 1963, interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Depuis cette époque, les divergences entre le département politique (les affaires étrangères) et le département militaire s'étaient étendues. Ces derniers souhaitaient conserver la possibilité de développer ultérieurement des armes atomiques, tandis que les diplomates souhaitaient embrasser la voie du TNP. La Suède, qui avait développé et quasiment achevé un programme nucléaire, l'avait en effet démantelé et signé le TNP. Une possibilité de collaboration disparaissait, augmentant d'autant les difficultés d'un développement autonome, tout en donnant un exemple au plan des relations internationales.

### Signature du TNP

Le gouvernement signa le TNP en 1969, au grand dam des militaires qui y étaient fortement opposés et qui cherchèrent à influencer le législatif. La ratification par le Parlement prit du temps. Le Conseil fédéral souhaitait attendre que le TNP soit développé avant de le soumettre au Parlement, qui lui voulait voir des résultats concrets. Le traité ne fut donc ratifié qu'en 1977, ne laissant aux militaires que la possibilité de recherches limitées en laboratoire.

### La commission AAA

Lors de la signature du TNP, les militaires souhaitaient conserver une liberté d'action maximale et une capacité de développement le cas échéant. Une commission, la *Arbeitsausschuss für Atomfragen* (AAA) fut mise sur pied pour conseiller les décideurs militaires sur toute question relative à l'atome. Cependant, comme elle n'avait pas de séances régulières, elle ne servait *in fine* qu'à préparer des options pour le cas où l'Allemagne aurait quitté le TNP.

### De 1977 à nos jours

En 1981, après que le gouvernement se soit rendu compte que le régime du TNP fonctionnait, il plaça l'uranium congolais sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En 1988, la commission AAA était supprimée.

En 1995, la Suisse a étendu la validité du TNP pour une durée indéfinie. En 1996, elle a aussi signé le Traité d'interdiction complet d'essais nucléaires (TICE), qui proscrit tout essai d'arme nucléaire ou toute autre explosion nucléaire.

Selon le rapport du Conseil fédéral sur la politique de maîtrise des armements et de désarmement de la Suisse de 2004 (Conseil fédéral 2004 24), l'objectif à long terme du Conseil fédéral consiste en l'élimination vérifiable dans l'ensemble du monde des armes nucléaires. A moyen terme, il cherche notamment à atteindre les objectifs suivants :

- *Exécution de tous les engagements contractés jusqu'à présent par les puissances nucléaires.*
- *Nouvelles mesures concrètes de désarmement garantissant à chaque stade un haut degré de sécurité et de stabilité.*
- *Préservation et renforcement du TNP.*
- *Ouverture de négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève.*
- *Rapide entrée en vigueur du TICE (...).*
- *Respect des moratoires proclamés par toutes les puissances nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du TICE.*
- *Renforcement des vérifications de l'AIEA (Conseil fédéral 2004 24).*

## 5. Conclusion

Ce document présente les très grandes lignes du développement de l'armement nucléaire en Suisse. Les sources primaires et secondaires en donnent une image plus contrastée et plus complexe.

Dans la première partie, nous avons rappelé les quatre justifications au développement de l'arme atomique présentées par la communauté stratégique suisse de l'après-guerre. Dans la seconde, nous avons montré les obstacles domestiques et diplomatiques à ce développement. La troisième a indiqué la chronologie de la signature du TNP à nos jours.

Trois réflexions sont proposées en guise de synthèse :

Tout d'abord, il faut remarquer que les représentations suisses relatives à l'emploi des armes nucléaires correspondent avec celles des autres pays neutres de l'époque. Ainsi, la Suède avait mis sur pied un programme de développement similaire qui était en phase d'aboutissement, mais qu'elle abandonne avant de signer le TNP. Plusieurs autres pays ont mis sur pied des programmes similaires (Brésil, Argentine, Afrique du Sud) qu'ils ont également abandonnés plus tard. Les militaires suisses ne faisaient donc pas preuve de folie des grandeurs dans leurs réflexions, mais ils leur façon de penser était essentiellement limité aux aspects d'engagement de l'emploi des armes nucléaires, notamment parce que la conceptualisation des aspects stratégiques des armes nucléaires n'était pas encore aboutie.

Car, et c'est le deuxième point, ces réflexions sont avant tout de nature tactique. Elle voient dans l'armement nucléaire «une balle en argent » susceptible de résoudre les problèmes de défense du pays. La bombe atomique semble compenser l'écart entre les petits Etats et les grandes puissances et apparaît comme un instrument efficace de dissuasion. La prise en compte de la dimension stratégique liée à la possession d'armes nucléaires est souvent absente des réflexions qui précèdent les articles et le livre de Däniker. Les conséquences politiques, militaires, et de la possession d'armes nucléaires n'ont en général pas fait l'objet d'études détaillées. Cette méthode du particulier au général se retrouve aussi dans le fait que la conception de la défense nationale de 1966 (Conseil fédéral 1966) précède le rapport sur la politique de sécurité présenté en 1973 (Conseil fédéral 1973).

Finalement, c'est à cette époque, au milieu des années soixante, que la Suisse commence à penser sa sécurité dans une approche stratégique,



intégrant la diplomatie, l'information et l'économie autour de l'armée. Dans cette perspective, la politique étrangère joue un rôle décisif dans la dissuasion et la sécurité de la Suisse. Le choix par le gouvernement d'une approche internationaliste plutôt qu'autonome est signe d'une ouverture nouvelle dans la politique de sécurité de la Suisse.

Alors que les conditions géopolitiques se sont complètement transformées depuis la chute du mur de Berlin en 1989 et la disparition de l'Union Soviétique en 1991, l'objet présenté dans ce document constitue encore une thématique actuelle, dans le contexte de la prolifération nucléaire étatique (à mettre en relation avec les récents développements en Corée du Nord et en Iran)<sup>6</sup> et le risque que des groupes terroristes puissent accéder à des armes de destruction massive.<sup>7</sup>

C'est pourquoi, dans un monde complexe et globalisées, où les principales menaces sont de nature non-étatiques, la sécurité par la coopération internationale est la seule réponse possible aux les défis présents et futurs.

---

<sup>6</sup> Voir, par exemple, *La documentation française* (2007a; 2007b)

<sup>7</sup> Sur ce dernier sujet, voir par exemple Allison (2004) ou Zimmerman et Lewis(2006). Frost (2005) et Humair (2007) proposent une vision moins pessimiste.

Christian Bühlmann est né en 1962 à Lausanne. Il est officier de carrière avec le rang de colonel d'état-major général. Dans le cadre d'une formation au *Royal College of Defence Studies* britannique, il prépare actuellement un mastère en études de sécurité au *King's College* de Londres. Il a auparavant travaillé en qualité de suppléant du chef de la doctrine militaire au sein de l'Etat-major de planification de l'Armée à Berne.

Christian Bühlmann est ingénieur informaticien diplômé de l'EPFL (1988) et diplômé de l'académie militaire suisse (1995). A temps perdu, il rédige une thèse de doctorat à l'UNIL sur le thème des changements de la politique de défense suisse (1945-2003).

Adresse E-mail: [mail.060823@christianbuehlmann.com](mailto:mail.060823@christianbuehlmann.com).

## Bibliographie

- Allison, Graham. 2004. *Nuclear Terrorism - The Ultimate Preventable Catastrophe*. New York: Times Books/Henry Holt.
- Braun, Peter. 2006. *Von der Reduitstrategie zur Abwehr : Die militärische Landesverteidigung des Schweiz im Kalten Krieg 1945-1966*, . Baden: Hier und Jetzt.
- Breitenmoser, Christoph. 2002. *Strategie ohne Aussenpolitik: Zur Entwicklung der schweizerischen Sicherheitspolitik im Kalten Krieg*. Vol. 10, *Studies in Contemporary History and Security Policy* Bern et al. Loc: Peter Lang.
- Chancellerie fédérale suisse. 2007. *Initiative populaire 'pour l'interdiction des armes atomiques'*, 30.5.2007 2007a [cité 7.6. 2007]. [Internet] <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis80.html>.
- . 2007. *Initiative populaire 'sur le droit du peuple de décider de l'équipement de l'armée suisse en armes atomiques'*, 30.5.2007 2007b [cité 7.6. 2007]. [Internet] <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis82.html>.
- Conseil fédéral. 1966. Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire (du 6 juin 1966). In Berne.
- . 1973. Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse (Conception de la défense générale).
- . 2004. Rapport du Conseil fédéral sur la politique de maîtrise des armements et de désarmement de la Suisse. Berne.
- Däniker, Gustav. 1966. *Strategie des Kleinstaats : Politisch militärischer Selbstbehauptung im Atomzeitalter*, . Frauenfeld und Stuttgart: Huber.
- . 1991. Le projet de défense nucléaire de la Suisse des années 50 et 60. *Relations internationales* (68):345-349.
- Doctrin Militaire, ed. 2007. *La conception du 6.6.66 - 40 ans après. Actes du Symposium du Chef de l'Armée du 6.6.06*. Berne: Planungsstab der Armee, Militärdoktrin.
- Ernst, Alfred. 1971. *Die Konzeption der Schweizerischen Landesverteidigung 1815 bis 1966*, . Frauenfeld und Stuttgart: Verlag Huber.
- Frost, Robin M. 2005. Conclusion. *Adelphi Papers* 45 (378):69 - 74.
- Hug, P. 1991. La genèse de la technologie nucléaire en Suisse. *Relations internationales* (68):325-344.
- Humair, David. 2007. *Une bombe atomique dans l'arrière-cour* 2007 [cité 7.6. 2007]. [Internet] <http://www.revuemilitairesuisse.ch/node/50>.
- La Documentation française. 2007. *Programme nucléaire de l'Iran* 2007a [cité 6.6. 2007]. [Internet] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/nucleaire/iran.shtml>.
- . 2007. *Programme nucléaire de la Corée du Nord* 2007b [cité 6.6. 2007]. [Internet] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/nucleaire/corenord.shtml>.
- Neval, Daniel A. 2003. *"Mit Atombomben bis nach Moskau" : Gegenseitige Wahrnehmung der Schweiz und des Ostblocks im Kalten Krieg 1945-1968*, . Zürich: Chronos Verlag.

- Stüssi-Lauterburg, Jürg. 1997. Historischer Abriss zur Frage einer Schweizer Nuklearbewaffnung. In *Travaux & recherches / Beiträge zur Forschung 1997* édité. Bern: Schweizerische Vereinigung für Militärgeschichte und Militärwissenschaft / Association suisse d'histoire et de sciences militaires.
- Urio, Paolo. 1972. *L'Affaire des Mirages : Décision administrative et contrôle parlementaire*, . Genève: Editions médecine et hygiène.
- . 2007. *Mirages, affaire des*. Dictionnaire historique de la Suisse 2003 [cité 16.05 2007]. [Internet] javascript:OpenWindow('textes/f/F17348.php').
- Wollenmann, Reto. 2004. *Zwischen Atomwaffe und Atomsperrvertrag - Die Schweiz auf dem Weg von der nuklearen Option zum Nonproliferationsvertrag (1958-1969)*. édité par A. Wenger. Vol. 75, *Zürcher Beiträge zur Sicherheitspolitik und Konfliktforschung* Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik der ETH Zürich.
- Zimmerman, Peter D., and Jeffrey G. Lewis. 2006. The Bomb in the Backyard. *Foreign Policy* (157):32-39.